C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

## **EXTRAIT**

## **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## Nombre de Conseillers :

en exercice 9

présents 7

votants 8

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

- 2 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ

l'an deux mille vingt trois ----

le : vingt deux février à dix-sept heures

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eddi ETIENNE, Vice-président.

Date de convocation : 07 février 2023

**PRESENTS**: M. ETIENNE, Mmes BURNIER, PAGET, MICHEL, ESPINASSE, RANGHIERO, VAUDEY

ABSENTS REPRESENTES: Mme BOCHATAY donne procuration à M. ETIENNE

ABSENTS: M. GAILLARD

## OBJET:

Secours financier - -

M. le Vice-Président fait part d'une demande de secours concernant \_\_\_\_\_, qui vit une situation sociale et financière difficile et dont les ressources sont insuffisantes pour payer en intégralité son loyer; Le PMS de la Roche sur Foron a proposé aux collectivités et structures en charge des questions sociales (CD74, CCAS) de se répartir une partie de la dette restant.

Sur proposition du Vice-Président et après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ ACCEPTE de prendre en charge la somme de 120 € correspondant à une partie du loyer de . Le CCAS paiera la facture au bailleur SEMCODA.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 28/02/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

> Le Vice-Président du C.C.A.S. Eddi ETIENNE